



IDENTIFICATION

Nom de l'association :

Sigle :

Déclaration à la Préfecture sous le n° en date du

Adresse :

Code postal Ville :

Téléphone : Fax : E-Mail :

DOMAINE D'ACTIVITE

Objet de l'association :

Principales actions ou réalisations :

Projets et calendrier des manifestations :

1. Dates :
2. Dates :
3. Dates :
4. Dates :
5. Dates :
6. Dates :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

Nombre de représentants de la commune de Clohars-Fouesnant :

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Titre	Nom et prénom	Adresse	Téléphone
Président			
Secrétaire			
Trésorier			

EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents en 2020 :, dont cloharsien :, dont non-cloharsien :

BUDGET

RESSOURCES (H.T. € ou T.T.C. €)	RESULTATS 2020	PREVISIONNEL 2021
Subventions : (Total)
Commune
Département
Région
Etat
Autres
Cotisations, adhésions
Prestations, services, activités
Mécénats, dons
Autres recettes
TOTAL (I)		

DEPENSES (H.T. € ou T.T.C. €)	RESULTATS 2020	PREVISIONNEL 2021
Fonctionnement : (Total)
Personnel (salaires et charges)
Autres dépenses de gestion
Dotations et autres charges
Charges financières
Charges exceptionnelles
TOTAL (II)		

ELEMENTS FINANCIERS

- Montant de la cotisation annuelle par adhérent :

- L'association est-elle assujettie à la TVA ? oui non partiellement

- Résultats d'exploitation de l'association :

2018 : excédent déficit de

2019 : excédent déficit de

- Quel montant d'emprunt l'association a-t-elle en cours ?

Fin de remboursement :

- Une collectivité a-t-elle garanti vos emprunts ? Si oui, laquelle et pour quel montant ?

.....

.....

Il est précisé que la commune de Clohars-Fouesnant applique l'article 1^{er} du décret du 30 octobre 1935 qui prévoit que " toute association ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ".

Les renseignements portés sur cette fiche sont certifiés exacts. Toutes modifications concernant les statuts, la composition du conseil d'administration de l'association ou son budget seront signalées à la commune de Clohars-Fouesnant.

Fait àle

Le président :

1. EN CAS DE PREMIERE DEMANDE OU DE MODIFICATION

- Copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture, de l'insertion au journal officiel et de ses statuts,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal libellé, si possible, au nom de l'organisme,
- Les statuts de l'association.

2. A CHAQUE DEMANDE

- Le rapport moral relatant les activités de la saison passée
- Le compte d'emploi de la subvention accordée par la commune l'année passée
- Les comptes financiers du dernier exercice
- Tout document que vous jugerez utile